

Procès-verbal du Conseil Municipal

Réunion du 28 MAI 2024 COMMUNE DE BRESSOLLES

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mai 2024 à 19 heures les membres du Conseil Municipal légalement convoqué ; se sont réunis dans la salle de la mairie de Bressolles sous la Présidence de M. Christian GOUVERNEUR, Adjoint au Maire

En exercice : 13

Présents : 08

Votants : 13

Date de la convocation : 22 mai 2024

Etaient Présents : M. Christian GOUVERNEUR, M. Bernard LAVIRE, Mme Isabelle RACCURT, Mme Anne-Laure BRUNET, Mme Laurence FALCOZ, Mme Carole LABLACHE M. Jérôme LAVIRE, M. Jean-Pierre PERROT,

Absents Excusés : A. RACCURT (Pouvoir C. GOUVERNEUR), A. BRET (Pouvoir J.P. PERROT) S. DELORME (Pouvoir I. RACCURT), M. JEANNEY (Pouvoir B. LAVIRE), D. RACCURT (Pouvoir J. LAVIRE)

A été élue secrétaire de séance : Madame Anne-Laure BRUNET

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2024.
- Règlement cinéraire.
- Tarifs des concessions cinéraires.
- Demandes de subvention au titre des pactes de territoire, de la DETR, des amendes de police et du contrat Région investissement pour des travaux relatifs :
Rénovation cantine scolaire.
Réfection aire de jeux.
Aménagement trottoirs.
- Attributions de subvention : Sou des Ecoles, Collège Marcel Aymé, CMSB Foot (électricité 2023).
- Remboursement de frais à un élu.
- Convention de mise à disposition de la salle polyvalente à la MJC de Montluel.
- Examen d'offres : borne d'installation de recharge de véhicules électriques (IRVE)
- Instructions d'urbanisme.
- Comptes rendus de réunions.
- Questions diverses.

2024/13 Règlement cinéraire.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal en date du 10 mars 2020 autorisant Madame le Maire à signer le nouveau règlement de l'espace cinéraire du cimetière communal. Il rappelle également l'arrêté municipal n° 16-2020 portant sur

l'application et le respect du règlement en vigueur. A ce jour, il semble nécessaire de modifier ce règlement pour mieux répondre aux demandes des familles et notamment :

ARTICLE 3 : Columbarium

Et propose les modifications suivantes :

- **Chaque case peut contenir 2 ou 3 urnes suivant les dimensions et modèles.**
- **Conformément à l'article 1, le concessionnaire doit fixer sur la porte de la case une plaque portant l'identité du défunt.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications apportées au règlement de l'espace cinéraire du cimetière communal et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ce nouveau règlement. Son application sera régie par arrêté municipal.

2024/14 Tarifs des concessions cinéraires.

Considérant la délibération prise en séance ce jour portant sur la modification du règlement cinéraire et notamment en son article 3 : Columbarium

Les tarifs doivent être modifiés en ce sens :

Case 2 ou 3 urnes – 700,00 € pour une durée de 15 ans

Case 2 ou 3 urnes – 1000,00 € pour une durée de 30 ans

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Président. Dit que ces nouveaux tarifs seront applicables à l'issue de toutes les obligations de publication.

2024/15 Demandes de subvention au titre des pactes de territoire, de la DETR, des amendes de police et du contrat Région investissement pour des travaux relatifs :

Rénovation cantine scolaire.

Réfection aire de jeux.

Monsieur le Président explique que le dispositif « Pacte de territoire » lancé par le Conseil Départemental de l'Ain en 2021 est renouvelé pour une nouvelle édition couvrant la période 2024/2026. Il expose à l'assemblée que des travaux de rénovation acoustique et thermique de la cantine ainsi que des aménagements des locaux doivent être entrepris. Ces travaux sont éligibles au dispositif pacte de territoire au titre des deux volets suivants : « équipement de proximité » et « rénovation écologique ». Le coût total du projet est estimé à 269 279.00 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à solliciter l'appui financier du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Pacte de Territoire ».

2024/16 Demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Ain

Monsieur le président explique à l'assemblée, que dans le cadre de la réalisation de projets d'investissement, l'Etat propose des aides aux collectivités dans le domaine de l'attractivité du territoire pour la construction et la rénovation des équipements de plein air. Dans le cadre de ce dispositif les travaux de rénovation de l'aire de jeux sont éligibles à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Le coût de cette rénovation s'élève à 21 387,00 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire ou son représentant à solliciter l'appui financier de l'Etat au dispositif de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

2024/17 Sou des Ecoles Bressolles /demande de subvention

Monsieur le Président porte à la connaissance de l'assemblée une demande de subvention formulée par le Sou des Ecoles de Bressolles. Cette demande porte sur l'achat de livres sous forme de bons d'achat destinés aux enfants quittant le Regroupement Pédagogique Intercommunal à l'issue de la classe de CM2 ainsi qu'aux enfants de maternelle intégrant le cycle élémentaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention d'un montant de 245,22 € au Sou des Ecoles de Bressolles au titre de l'année 2024.

2024/18 Collège Marcel Aymé /demande de subvention

Monsieur le Président porte à la connaissance de l'assemblée un courrier de l'équipe d'EPS, contresigné par la direction, du Collège Marcel Aymé de Dagneux stipulant que le collège s'est vu remettre par Monsieur le Recteur de Lyon le label « Génération 2024 ». Ce label a été décerné au collège afin de développer un tremplin entre le monde scolaire et le monde sportif et ainsi encourager la pratique physique et sportive des jeunes en vue des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Ce label a également permis d'obtenir 34 places pour assister aux jeux paralympiques de Paris début septembre mais le coût du transport d'environ 2 500,00 € n'est malheureusement pas subventionné.

Considérant l'investissement du corps enseignant ainsi que celui des élèves en situation de handicap scolarisés au sein du dispositif ULIS (Unité Localisé pour l'Inclusion Scolaire), Monsieur le Président propose que la commune de Bressolles apporte son soutien à hauteur de 150,00 € pour ce projet de déplacement à Paris permettant ainsi de valoriser l'obtention de ce label. Le Conseil Municipal par 10 Voix Pour et 3 Abstentions décide d'allouer une subvention d'un montant de 150,00€ au Collège Marcel Aymé de Dagneux.

2024/19 CMSB section football : demande de subvention.

Monsieur le Président porte à la connaissance de l'assemblée une demande de subvention formulée par le CSMB Foot de Bressolles. Cette subvention permet au CMSB Foot d'honorer ses factures relatives à sa propre consommation d'électricité, le club ayant à charge la fourniture d'énergie. Le montant sollicité est de 1 643,86 € au titre de l'année 2023. Monsieur le Président rappelle les précédents montants accordés sur les 3 dernières années :

Année 2021 : 1 200,00 €

Année 2022 : 875,00 €

Année 2023 : 00,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention d'un montant de 1 200,00 € au CSMB Foot de Bressolles et dit que ce montant pourra être, le cas échéant réévalué, sachant que durant l'année 2023 il n'y a pas eu de relevé, les factures ont été éditées selon des estimations.

2024/20 Remboursement de frais à un élu

Monsieur le Président porte à la connaissance de l'assemblée une facture acquittée de la société BIPTOGO spécialiste de reproduction de clé de voiture. En effet les agents communaux ont pu constater que la fermeture centralisée du véhicule KANGOO ne fonctionnait pas correctement. Monsieur Alain BRET s'est donc chargé de l'achat d'une clé compatible KANGOO pour un montant de 100,00 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à procéder aux écritures comptables permettant le remboursement de 100,00 € à Monsieur Alain BRET.

2024/21 Convention de mise à disposition de la salle polyvalente à la MJC de Montluel.

Monsieur le Président porte à la connaissance de l'assemblée une demande de la MJC de Montluel sollicitant la mise à disposition de la salle polyvalente dans le cadre d'activités qui pourraient y être dispensées. En effet, lors d'un échange avec Madame le Maire le Directeur de la MJC a émis le souhait de mettre en place la saison prochaine des activités de types :

- GYM ZEN SANTE le mardi de 9h30 à 10h30.
- PILATES le mardi de 15h15 à 16h15.

Monsieur le Président précise que ces activités précitées ne sont pas, pour l'instant, dispensées sur la commune et qu'elles permettraient d'étoffer l'offre d'activités déjà présentes. Il précise également que cette mise à disposition devra être encadrée et que la MJC de Montluel devra se soumettre aux mêmes obligations que les autres associations utilisatrices de la salle polyvalente soit un accès régi par un règlement d'utilisation ainsi que par un contrat de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que la MJC MONTLUEL dispense, à la prochaine saison, à la salle polyvalente de Bressolles des activités de types :

- GYM ZEN SANTE le mardi de 9h30 à 10h30.
- PILATES le mardi de 15h15 à 16h15.

Il précise également que la MJC de Montluel devra se soumettre aux mêmes obligations que les autres associations utilisatrices en acceptant le règlement d'utilisation de la salle polyvalente et en signant le contrat de mise à disposition du local. A l'issue de la discussion, le Conseil Municipal précise que la MJC de Montluel ne devra pas laisser de matériel à l'intérieur du local et demande que la MJC soit avertie qu'une réflexion est en cours portant sur une éventuelle participation des frais de chauffage qui pourrait être demandée aux associations utilisatrices des bâtiments communaux.

Instructions d'urbanisme

Comptes Rendus de réunions.

Questions diverses.

Début de séance 19h00

Fin de séance 21h40